

## En bref

# Remboursement de la mesure continue du glucose : du neuf !

Dr. Régis Radermecker,  
Rédacteur en Chef,  
CHU de Liège, Université de Liège

A plusieurs reprises, la technique de la mesure continue du glucose (CGM – control glucose monitoring) a été abordée dans la revue de l'ABD. Il s'agit de dispositifs sous-cutanés qui permettent de rendre compte de la concentration du glucose sous la peau - assez proche de celle du sang - en temps réel.

Depuis plusieurs années maintenant, les différentes instances scientifiques diabétologiques ont œuvré pour constituer un dossier auprès des autorités ministérielles, afin d'obtenir le remboursement de cette technique. La bonne nouvelle est venue il y a quelques semaines... Depuis le 1er septembre 2014, cette technique est enfin remboursée et nous ne sommes pas peu fiers de l'aboutissement de ce « combat ». Néanmoins, pour éviter tout engouement inutile, il nous paraît nécessaire de préciser les critères inhérents à ce remboursement :

- le remboursement n'est accordé qu'à un nombre restreint de patients traités par pompe à perfusion continue d'insuline ;
- il ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un centre conventionné et seuls certains centres expérimentés dans le domaine auront la prérogative de le faire ;
- le remboursement sera accordé, après une période d'essai, en cas de port de ces capteurs de glucose au moins 70 % du temps ;
- une évaluation de l'amélioration de l'équilibre glycémique sera réalisée et communiquée aux autorités

afin d'évaluer la pertinence de ce remboursement.

Bien qu'il s'agisse d'un réel progrès technique dans la gestion de certains cas de diabète et également d'une victoire (parce qu'obtenir un remboursement en période budgétaire difficile est une gageure...), nos lecteurs doivent comprendre que cette technique ne pourra être remboursée qu'en respectant ces critères stricts et à un nombre limité de patients pouvant en bénéficier - critères imposés par les autorités et ceux basés sur les données scientifiques disponibles.■